

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du **28 MAI 2019**

fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 13 décembre 2018 pour le comité technique ministériel ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale ;

Vu les désignations des représentants des personnels par les organisations syndicales habilitées ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel :

- la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant, président ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel :

	Titulaires	Suppléants
CFDT	Madame Martine Girard	Madame Stéphanie Clarenc
FO	Madame Soizig Blot	Monsieur François Hours
	Monsieur Emmanuel Charasse	Madame Muriel Simoneau
FSU	Madame Laurence Brault	Monsieur Philippe Béranger
	Monsieur Didier Herbert	Monsieur Olivier Gautié
	Monsieur Jean-Marie Le Boiteux	Monsieur Antonio dos Santos
UNSA	Monsieur Erwann Coppéré	Madame Martine Harnichard

Article 3

L'arrêté du 21 mars 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **28 MAI 2019**

La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

